

« TRAVAILLEURS DE TOUS LES PAYS, UNISSEZ-VOUS » (Karl Marx)

Lutte ouvrière

Île de La Réunion

Bi-mensuel de Lutte ouvrière N° 103 UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Supplément au journal Lutte ouvrière N° 2747 - Prix : 1€

Vaccins : une guerre meurtrière

Page 3

Travailleurs réunionnais-immigrés, même patrons, même combat !

Page 6

Élections régionales : des listes Lutte ouvrière

Page 7

Didier Robert, candidat à la Région et fier de son bilan !

Page 8

Le CROUS en grève

Page 9

Madagascar

Mort de l'« Amiral rouge » un nationaliste dans la tenaille du capitalisme

Page 11

Un gouvernement à genoux devant les trusts pharmaceutiques



Méprisant avec la population, à genoux devant le Big pharma !

Avec plus de 45 000 nouveaux cas quotidiens en France, des hôpitaux forcés de déprogrammer des opérations, ce qui est déjà une forme de tri des patients, l'épidémie flambe à nouveau. Mais cette fois, il n'y a pas de surprise, puisque cette troisième vague avait été annoncée par les prévisionnistes. La responsabilité immédiate de cette nouvelle catastrophe incombe au gouvernement Macron.

Sans avoir augmenté les places en réanimation et embauché le personnel nécessaire et sans même être capable de vacciner en masse, Macron s'est enorgueilli de ne pas reconfiner et de garder les écoles ouvertes. Il prétendait avoir trouvé un chemin qu'aucun autre gouvernement n'avait vu : il nous a menés au fond de l'impasse !

Mais, pour Macron, il n'y a pas d'erreur, « *aucun mea culpa à faire, aucun remords, aucun constat d'échec* ». Et quand les enseignants ont envoyé des SOS parce que le nombre de cas explosait dans leurs établissements, Blanquer, le ministre de l'Éducation, expliquait que « *l'école c'est la santé* ». Autrement dit, « *circulez, il n'y a rien à voir* » !

C'est exactement ce qui se passe dans nombre d'entreprises où le patron fait semblant de ne pas voir les clusters. Car Macron, avec son côté hautain, est à l'image de toute la classe dominante. Il ne fait que refléter le fonctionnement hiérarchique d'une société basée sur la domination sociale.

Il y a, en haut, ceux qui savent – les chefs, les dirigeants, les ministres – et en bas ceux qui doivent obéir – les travailleurs, la population. En haut, ceux qui décident des restrictions, des contraintes et des sanctions... pour ceux d'en bas ! Et les initiatives de la base n'ont pas lieu d'être : il faut se soumettre aux ordres même quand ils sont stupides et que les dirigeants mentent de façon éhontée.

Le mépris social imprègne toute la société. C'est logiquement qu'il marque la gestion sanitaire. Il frappe les soignants qui se sont vu refuser toute embauche et réelle augmentation de salaire. Il frappe les premiers de corvée, les auxiliaires de vie, les employés de grande surface, juste bons à trimer au péril de leur santé, pour des bas salaires. Il frappe les commerçants forcés de refermer leurs portes en dépit de tout bon sens. Il frappe le personnel de l'Éducation à qui le ministre n'a de cesse de faire la leçon, et même les épidémiologistes qui, aux dires de Macron, se seraient souvent trompés !

Mais, comme tous les gouvernants avant lui, Macron rampe devant ceux qui détiennent le vrai pouvoir, les capitalistes. C'est ce qui le rend impuissant à freiner l'épidémie et à vacciner massivement.

Les vaccins sont le nerf de la guerre, tout le monde le sait et... tout le monde attend. Imagine-t-on une guerre menée sans que l'État se charge de l'armement et en contrôle la production ? Imagine-t-on des officiers préparant des plans d'attaque sans savoir quand et combien d'avions, de canons et de munitions seront à leur disposition ? Eh bien, c'est ce qui se passe dans leur prétendue guerre contre le virus : les vaccins arriveront selon le bon vouloir du Big pharma !

Mais l'intérêt des multinationales de la pharmacie n'a rien à voir avec l'intérêt général. Pfizer, AstraZeneca ou Moderna ont intérêt à garder le monopole des brevets et l'exclusivité de la production, même quand ils n'arrivent pas à honorer leurs contrats. Ils ont intérêt à fournir au plus offrant pour encaisser le maximum de profits. En leur laissant le monopole, les gouvernements se résignent à la pénurie et à la désorganisation.

Et c'est sans parler du pillage des finances publiques ! Car les vaccins comme les millions de tests réalisés ont un coût. Un simple test salivaire coûte 60 €, un test antigénique 32 €. Tout cela, ajouté aux vaccins, va donner une facture salée !

Tous les gouvernements savent réquisitionner. Dans cette crise, ils ont d'ailleurs réquisitionné des infirmières ou des étudiants en médecine. Il leur arrive même d'exproprier des petits propriétaires quand ils ont besoin de leur terrain. Mais, dès qu'il s'agit de toucher à un cheveu du grand capital et de remettre en cause les sacro-saintes lois du profit et du capitalisme, il n'y a plus personne.

Alors, maintenant, les États en sont à se voler des doses, quitte à déclencher, comme le dit Macron, une « guerre mondiale d'un nouveau genre ». On est loin du cinéma sur la coopération et solidarité internationale, mais c'est ça la réalité du capitalisme : la concurrence et la guerre pour qu'une minorité s'enrichisse au détriment de l'intérêt collectif.

Les bourgeois et leurs serviteurs politiques ont intérêt à ce que ce système perde. Pour les travailleurs, pour l'ensemble de la société, c'est tout le contraire !

Données médicales : protection négligée

Fin février, des données médicales très sensibles de plusieurs centaines de milliers de patients ont fuité pour se retrouver disponibles sur Internet, avec des conséquences potentiellement très graves pour les personnes concernées.

Les laboratoires d'analyses médicales qui traitaient ces patients utilisaient tous un même logiciel de gestion médicale et administrative, commercialisé par l'entreprise

d'informatique pour la santé Dedalus France. Celle-ci a indiqué qu'une enquête était en cours pour déterminer les causes de la fuite de données, mais a également expliqué qu'elle n'assurait plus la maintenance du logiciel en cause, depuis qu'elle l'a retiré du marché il y a quelques années.

Les mastodontes du numérique comme Google ou Facebook ne sont pas les seuls à disposer de données personnelles sur tout un chacun.

Nombre d'autres entreprises en font leur fonds de commerce, sans se préoccuper de la sécurité de ces données, comme en témoigne le fait que le logiciel en cause ici a été progressivement délaissé par l'entreprise, qui n'assurait plus de mises à jour.

Mais, dans un système où le marché est roi, comment s'étonner que les données personnelles deviennent une marchandise comme une autre ?

Vaccins : une guerre meurtrière

En conflit avec le fabricant de vaccins AstraZeneca, l'Union européenne (UE) menace de bloquer ses exportations hors de l'Union s'il ne la livre pas en priorité. Cela vise directement le Royaume-Uni, mieux servi par le groupe anglo-suédois. En fait, faute de contraindre les groupes pharmaceutiques à produire vite les quantités de vaccins nécessaires pour tous, les États en sont à se chaparder la misère.

Dès le début de la crise sanitaire, cette course aux vaccins a commencé pour tenter non seulement d'obtenir les doses nécessaires pour vacciner la population, mais aussi pour favoriser les trusts nationaux des États contre ceux des concurrents, les États-Unis avec Pfizer et Moderna, le Royaume-Uni avec AstraZeneca. Quant à la réaction collective de l'UE, elle a été pour le moins laborieuse. Évidemment, ce sont les trusts européens qui ont été favorisés. Mais parmi tous les contrats passés par l'UE, seul celui avec AstraZeneca a abouti pour l'instant à la commercialisation d'un vaccin.

L'UE a donc fini par passer aussi des contrats avec Pfizer et Moderna mais tardivement, au moment où ceux-ci sont sortis sur le marché. Ce n'est que maintenant que l'Alle-

magne évoque la possibilité de commander des doses du vaccin russe Sputnik V. Et les pays européens qui ont acheté celui-ci, ou encore des vaccins chinois, l'ont fait malgré la pression de l'UE.

Aujourd'hui, il y a presque quatre mois que les premiers vaccins sont sortis. Mais la pénurie ne se résorbe pas car les trusts pharmaceutiques sont plus que jamais en guerre les uns contre les autres et peuvent compter sur leur État pour les soutenir. La solidarité proclamée entre les États européens ne les empêche pas de négocier en ordre dispersé. La priorité donnée en théorie à la santé ne les

empêche pas non plus de faire la fine bouche, pour des raisons politiques, devant les vaccins russe, chinois ou même cubain.

Les moyens de production sont là, mais nulle part il n'a été question de les réquisitionner pour produire coûte que coûte la quantité nécessaire de vaccins. Pourtant, comme l'a rappelé un médecin qui lance l'alarme sur la situation dans les hôpitaux : « 100 000 personnes vaccinées aujourd'hui plutôt que demain, ce sont 40 morts de moins. »

PROCHAINES RENCONTRES AVEC LES MILITANTS DE LUTTE OUVRIÈRE

**MARCHÉ DE SAINT-PIERRE
SAMEDI 3 AVRIL de 8H30 à 10H00**

**MARCHÉ DE SAINT-ANDRÉ
VENDREDI 9 AVRIL de 8H30 à 10H00**

**MARCHÉ DE SAINT-BENOÎT
SAMEDI 10 AVRIL de 8H30 à 10H00**

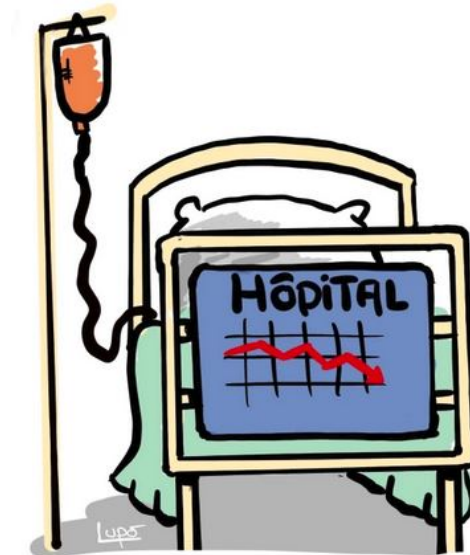
**MARCHÉ DU CHAUDRON
DIMANCHE 18 AVRIL de 8H30 à 10H00**

Services de réanimation : catastrophe annoncée

Dans son rapport annuel publié le 18 mars, la Cour des comptes a souligné une « faible anticipation » des risques sanitaires par les services publics, notamment à l'hôpital et à l'école. Il serait plus juste de dire que rien n'avait été prévu.

Le rapport rappelle qu'au cours de la dernière décennie le nombre de lits en réanimation a progressé dix fois moins vite que le nombre de personnes âgées, alors que celles-ci constituent les deux tiers des malades pris en charge dans ces services. À la veille de la crise sanitaire, il n'y avait plus que 37 lits de réanimation pour 100 000 personnes de plus de 65 ans, contre 44 en 2013.

Contrairement à ce que prétend le gouvernement, la crise sanitaire n'a rien changé à cette situation. En novembre, une enquête du syndicat des médecins réanimateurs auprès de plus d'un tiers des hôpitaux du pays concluait qu'à peu près aucun des 600 lits de réanimation ouverts en catastrophe pour la deuxième vague n'était pérenne. Un service sur huit a répondu que le seuil minimum d'in-



firmiers par patient n'était pas même respecté.

Cette pénurie découle directement des décisions de l'État, qui a soumis le financement des hôpitaux à un système de tarification dans lequel, les ouvertures de lit pèsent lourds en déficit. Comme solution, la Cour des comptes se borne à suggérer de revoir le système de financement de ce type de soins, tout en préconisant de le maintenir pour le reste de l'activité



hospitalière. Le président de cette institution n'est autre que Pierre Moscovici, PS et ex-ministre du gouvernement Jospin. Or c'est justement ce gouvernement qui avait subrepticement introduit dans la loi créant la Couverture maladie universelle un mode de fonctionnement à partir duquel la tarification à l'acte a été généralisée quelques années plus tard.

Devoir conjugal : justice réactionnaire et misogyne

Le 5 mars, une femme de 66 ans a déposé un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme après que la cour d'appel de Versailles en 2019, puis la Cour de cassation début mars 2021, ont prononcé un divorce à ses torts exclusifs.

La raison de la sentence est que cette femme refusait d'avoir des rapports sexuels avec son mari, ce que les juges français ont considéré comme « une violation grave et renouvelée des devoirs et obligations du mariage ».

En France, la notion de devoir conjugal, au sens de devoir sexuel, date du Code Napoléon de 1804, quand le but affiché du mariage bourgeois était la procréation. Cette notion réactionnaire a été abolie dans les textes en 1990. Mais il se trouve encore des magistrats pour continuer

à l'imposer dans les faits, en jouant sur l'ambiguïté des formulations juridiques. Dans le Code civil, il est inscrit que les époux se doivent assistance, secours, respect et fidélité et qu'ils doivent partager une communauté de vie, ce que certains juges s'autorisent à interpréter comme « communauté de lit ». Lors des divorces, il arrive que l'absence de relations sexuelles soit avancée comme une faute par l'un des époux et acceptée comme telle par la justice.

Cette affaire s'inscrit pleinement dans le combat pour les droits des femmes. En effet, chaque fois que la justice impose le devoir conjugal, elle légalise de fait le viol entre époux qui représente 47 % des 94 000 viols et tentatives de viol comptabilisés annuellement en France.

En France, c'est la première fois qu'une femme condamnée pour manquement au devoir conjugal porte plainte contre la justice, pour ingérence dans la vie privée et atteinte à l'intégrité physique. Même dans un pays prétendument avancé, le combat doit se poursuivre pour défendre les droits des femmes, même celui qui devrait être élémentaire de disposer de son corps et de refuser d'être violée.



Archives de l'État : circulez, il n'y a rien à voir !

Macron a annoncé le 9 mars la déclassification des documents secret défense datant de plus de cinquante ans. Mais des collectifs d'historiens et d'archivistes dénoncent le fait qu'en réalité d'autres textes leur font barrage.

L'État français tient à maintenir l'opacité sur ses agissements, notamment ceux de la période coloniale. Une instruction générale interministérielle transforme la consultation des archives classées secret défense en un parcours du combattant administratif, bien souvent dissuasif.

Selon les historiens qui combattent pour leur ouverture, l'accès aux archives s'est progressivement

durci depuis 2011. Auparavant, certains documents d'État, liés par exemple aux actions de l'armée en Indochine ou en Algérie, étaient certes inaccessibles. Cela allait de pair avec le fait que l'État ne reconnaissait pas l'existence de ces actions. Mais, dans les faits, l'accès à une autre partie des documents classés, probablement un peu moins sensibles, se faisait au bon vouloir des fonctionnaires des Archives nationales. De plus, une loi avait été promulguée en 2008, stipulant qu'au-delà de cinquante ans le secret défense ne s'appliquerait plus. Elle laissait donc de bons espoirs aux historiens.

Depuis, ceux-ci se sont rendu compte de ce que valaient cette loi et les discours de Macron. Au sujet de son communiqué du 9 mars, l'Association des archivistes français déclare d'ailleurs qu'il ne change malheureusement rien au fond du problème en ajoutant : « *Bien au contraire, il confirme qu'il est toujours nécessaire de déclassifier des documents d'archives publiques, que la loi déclare pourtant communicables de plein droit.* »

Soixante ans après la guerre d'Algérie, l'État français reste un État de droit... de ne pas être inquiété pour avoir torturé.

Cnews : si le racisme fait de l'audimat...

Le CSA vient de condamner la chaîne d'information Cnews à 200 000 euros d'amende suite aux propos qu'Eric Zemmour a tenus contre les migrants mineurs isolés en septembre dernier.

Que ce soit sur cette chaîne télévisée ou dans le Figaro magazine chaque semaine, Zemmour se fait le relais de toute une panoplie de préjugés de droite et d'extrême droite, en particulier centrés autour de ce qui constitue le cœur de son obsession :

l'immigration, l'islam, et le « cosmopolitisme ».

Il ne manque pas de soutien, puisque le groupe Canal Plus, propriétaire de Cnews, et dont le principal actionnaire à travers Vivendi est le milliardaire Vincent Bolloré, a réagi en déplorant cette condamnation et en défendant son chroniqueur au nom de la liberté d'expression.

La chaîne semble déterminée à ne rien changer à la place de choix qu'elle donne à Zemmour. Il faut dire

que celui-ci a été engagé en connaissance de cause, notamment après avoir été condamné plusieurs fois pour provocation à la discrimination raciale ou à la haine religieuse envers les musulmans.

Pour Cnews, l'essentiel est de faire de l'audimat, dont elle attend des retombées financières certainement supérieures au montant de l'amende. Encourager des préjugés xénophobes et racistes, voilà la bonne affaire !

Migrants : liberté de circulation !

Nabody, une fillette malienne de deux ans, secourue mourante en pleine mer alors qu'avec une cinquantaine d'autres migrants elle tentait de gagner les Canaries sur une embarcation de fortune, est finalement décédée dans un hôpital de l'archipel.

Ce sauvetage médiatisé et ce décès ont soulevé une légitime émotion en Espagne. La mort de cette fillette n'est malheureusement ni la première ni la dernière. En Afrique, la crise économique a privé de ressources nombre de travailleurs précaires ou employés dans le tourisme ou la pêche. De nouveau, des dizaines de milliers d'hommes et

femmes n'ont plus d'autre solution que de partir tenter leur chance ailleurs. En 2020, ils étaient plus de 23 000, huit fois plus qu'en 2019, à avoir pris la mer entre l'Afrique et les Canaries, îles espagnoles et porte d'entrée de l'Europe. Au moins 1 851 y ont perdu la vie. Nabody est la 19e victime de ce périple depuis le 1er janvier.

Bien que cette route soit connue comme des plus mortelles, les migrants sont de plus en plus nombreux à l'emprunter au péril de leur vie. Ils y sont poussés par les gouvernements européens. Ceux-ci ont non seulement fermé leurs frontières, livrant les migrants aux mains de pas-

seurs qui les embarquent dans des esquifs, mais ils ont aussi passé des accords avec plusieurs pays, comme la Libye ou la Turquie, pour qu'ils se chargent de fermer eux-mêmes les routes réputées moins périlleuses permettant de franchir la Méditerranée.

Le chef du gouvernement espagnol, Pedro Sanchez, a lui aussi trouvé bon de faire part de sa douleur après le décès de Nabody. Mais lui comme Macron et les autres chefs de gouvernements qui font de l'Europe une forteresse en sont directement responsables.

Travailleurs réunionnais-immigrés, même patrons, même combat !

Suite à un contrôle sur un chantier de rénovation à la Possession, la Police de l'Air et des Frontières a constaté qu' y étaient employés trois ouvriers non déclarés. Un métropolitain et deux Sri Lankais.

Le métropolitain était payé 70 euros la journée tandis que les Sri Lankais ne recevaient que 20 euros pour leur labeur quotidien.

De plus, les Sri Lankais n'avaient pas le droit de travailler, étant demandeurs d'asile. À ce titre, ils ne pouvaient recevoir comme aide que l'Allocation pour Demandeur d'Asile

(ADA) dont le montant est de 6,80 euros par jour, soit 204 euros par mois, une somme insuffisante pour faire face à leurs besoins, ce qui explique qu'ils aient accepté ce travail aux conditions imposées par le patron responsable de ce chantier.

L'on voit ainsi comment certains exploiters n'hésitent pas à profiter de l'état de faiblesse des travailleurs immigrés, et plus largement de tous ceux qui sont privés de travail, les payant à vil prix et les privant des protections auxquelles ils ont normalement droit en cas de maladie ou d'accident de travail.

Lors du dernier débarquement de réfugiés Sri Lankais en avril 2019, que n'a-t-on pas entendu dans la bouche de certains criant à l' « envahissement » de l'île. On les entend moins aujourd'hui, maintenant que la plupart de ces immigrés ont été renvoyés dans leur pays, s'indignant des agissements criminels des patrons locaux. Ce sont pourtant ces derniers qui sont les vrais étrangers, les vrais dangers pour les travailleurs de La Réunion !

Prédateur un jour, prédateur toujours !

Trois ans après la mise en liquidation de son groupe immobilier et la vente de 2500 de ses logements au groupe CDC Habitat (appartenant à la Caisse de dépôt et consignations – nos dépôts sur le livret A!) pour 125 millions d'euros, le capitaliste Apavou a décidé de « se refaire » et de se relancer dans les affaires.

Pour cela, il a décidé de faire appel aux bons offices d'un « conseiller en procédures collectives », le sieur Arnaud Marion. Ce dernier s'était fait connaître en venant au secours des patrons de l'entreprise de production de poulets Doux. Le redressement de Doux a bien eu lieu avec à la clé 275 licenciements sur un effectif de 1117 salariés. L'entreprise avait cependant

pu compter sur une aide de 55 millions de l'Europe et de 15 millions de la région Bretagne, avec l'objectif bien sûr de « sauvegarder l'emploi » ! Les profits des capitalistes qui possèdent Doux ont été sauvegardés. Les emplois des ouvriers jugés inutiles supprimés.

Le même a aussi contribué au redressement d'une autre entreprise, Smovengo (alias Velib, spécialisée dans la location de vélos à Paris). Dans cette entreprise les employés ont déclenché une grève en 2018 pour dénoncer la remise en cause de leurs avantages et revendiquer une augmentation de salaire de 20 %. Sur les 37 employés grévistes, 30 ont été licenciés pour « grève abusive ».

Smovengo a cependant bénéficié d'une aide de 400 millions d'euros de la part de la région du Grand Paris ce qui lui a permis de relancer son commerce.

Apavou a pu rembourser ses dettes ou faire une croix dessus grâce à CDC Habitat, organisme public, et aux banques. Il veut à présent se lancer dans les services avec un nouveau projet « Réunion 2025 ». Son nouveau conseiller va certainement l'orienter vers les aides publiques pour lancer son affaire, car sans l'aide de l'État, des collectivités, de l'Europe, ces capitalistes ne sont rien.

Exigeons le contrôle de l'utilisation des fonds publics !

La crise Covid est une nouvelle opportunité dont se saisit le patronat pour grappiller encore quelques centaines de millions auprès des pouvoirs publics.

Un premier versement d'1,9 milliards d'euros avait déjà été effectué l'an passé au titre du plan de relance pour l'Île de La Réunion, l'État, la Région, le Département et l'Europe viennent d'ajouter un deuxième apport d'un milliard d'euros.

Quand on examine en détail l'affectation de ces sommes, on constate que ce sont les entreprises privées et donc le patronat qui s'y taillent la part du lion, même quand ces crédits sont destinés à moderniser l'hôpital ou augmenter le nombre d'Ehpad.

Derrière les termes « sauvegarde de l'emploi », ou « transition vers une économie verte », « embauches de jeunes, contrats d'apprentissage ou primes à l'embauche », ce sont clairement des cadeaux aux capita-

listes dont les travailleurs ne verront pas la couleur.

C'est pourquoi la classe ouvrière doit exiger de contrôler l'utilisation de cet argent. Il ne doit pas servir une énième fois à remplir les caisses du patronat et le bas de laine des actionnaires, mais à créer des emplois pérennes, à augmenter les salaires, surtout les plus faibles et à améliorer les conditions de travail, la santé de la population, l'éducation des enfants des classes populaires.

Procès des gilets jaunes : pendant ce temps, la police court toujours

L'État est toujours décidé à dis-créditer un mouvement social qui pendant des mois a défié le gouver-nement Macron. Il s'agit d'intimider ceux qui seraient prêts à le défier à nouveau. Si le procès contre seize personnes arrêtées samedi 7 décembre 2019, dans une maison louée dans la banlieue de Bordeaux, n'aura pas lieu, ce fut de peu. Il aura fallu attendre le 18 mars pour que la procédure soit stoppée. La police avait procédé à une rafle avant une manifestation de gilets jaunes, après une dénonciation de voisinage. Elle avait trouvé du matériel, présenté comme destiné à fabriquer des explo-sifs, notamment des lacets de chaus-sure qui auraient pu servir... à fabriquer des mèches. Présentés

comme des black blocs ou des ultra-jaunes, les interpellés étaient accusés de dégradations en réunion et « asso-ciation de malfaiteurs en vue de commettre des dégradations et vio-lences sur personnes dépositaires de l'autorité publique ». La police tenait un groupe quasi terroriste et l'on se dirigeait tout droit vers une nouvelle affaire Tarnac. Mais la procédure s'est effondrée faute de preuves sé-rieuses et la cour d'appel l'a même jugée illégale.

Le procès des dégradations com-mises à l'Arc de triomphe le 1er décembre 2018 s'est bien ouvert, lui, le 22 mars. Les dix accusés risquent d'être donnés en pâture à tous les partisans de l'ordre qui réclament vengeance. Certains risquent jusqu'à

dix ans de prison bien que le tribunal reconnaît que les principaux as-saillants du monument n'ont jamais été identifiés et que les pièces à charge se résument à des Eiffel mi-niatures.

Pendant le mouvement des gilets jaunes, les policiers ont été res-ponsables de dizaines de mutilations, de matraquages et de coups en grand nombre, souvent filmés par les jour-nalistes ou les téléphones portables des manifestants. Mais, pour l'instant, aucun procès, aucune pour-suite sérieuse ne semble à l'horizon pour violences policières de la part des représentants de « l'ordre ».

Élections régionales : des listes Lutte ouvrière



Dix présidents de région sur dix-huit (treize en métropole et cinq d'outre-mer) se sont récemment émus, dans le cadre d'une tribune pu-bliée par Le Figaro, d'un éventuel re-port de la date des élections régionales et départementales.

Initialement prévues en ce mois de mars, elles ont été reportées à juin 2021 à la suite d'un vote au Parle-ment. Mais elles pourraient être en-core reportées. Macron et les siens ne se sentant plus tellement En Marche, après avoir été largement désavoués aux dernières élections municipales, cherchent à éviter une nouvelle dé-route, ou en tout cas à en repousser

l'échéance après l'élection présiden-tielle de mai 2022.

Les uns comme les autres n'ont à proposer que de continuer leurs poli-tiques antérieures, qu'elles aient été incarnées par Sarkozy, Hollande ou Macron lui-même. Ces politiques se sont résumées, depuis la crise de 2008 en particulier, à transférer l'ar-gent public aux capitalistes pour leur permettre d'accroître leur richesse aux dépens de l'ensemble de la classe travailleuse. La crise provo-quée par la pandémie a encore aggra-vé ce processus.

Que les élections régionales aient lieu en juin prochain ou plus tard, il

faudra en tout cas saisir l'occasion de dénoncer ces politiques successives, d'affirmer que les intérêts du monde du travail ne peuvent être défendus que par les travailleurs eux-mêmes, d'affirmer que la classe ouvrière n'a pas à payer la crise du capitalisme, aggravée par la pandémie, et en fait de contester la société capitaliste, sa gestion par la grande bourgeoisie pour la grande bourgeoisie. C'est pourquoi Lutte ouvrière présentera des listes dans toutes les régions de métropole, sauf la Corse, et bien sûr dans l'île de La Réunion où la liste sera conduite par notre camarade Jean-Yves Payet.



Didier Robert, candidat à la Région et fier de son bilan !

Didier Robert a publiquement annoncé sa décision de se porter à nouveau candidat à la présidence du Conseil régional.

Dans un interview donné au site d'information Zinfos974 publié le 26 mars, il fait le bilan de son action à la tête de cette collectivité territoriale.

Hormis les aides au patronat et à la continuité territoriale, toutes ses réponses se conjuguent au futur. Il faut que, y a qu'à !

La Nouvelle Route du Littoral ? 80 % sont livrés. Seul problème, les automobilistes ne peuvent pas l'emprunter, car les voies d'accès ne sont pas encore construites que ce soit à l'entrée de Saint-Denis ou à la Grande Chaloupe... Faisant fi de cette question de détail, il déclare que bien que la fin du chantier ait été programmée pour cette année, elle sera tout simplement repoussée fin 2022, voire début 2023. Pas de problème pour cet imbu de sa personne, mais des années de galère en perspective pour les automobilistes.

Le tram-train ? Après l'avoir enterré il y a dix ans, il est obligé de reconnaître son utilité à l'heure où les embouteillages pourrissent la vie des Réunionnais et en particulier des travailleurs. Mais où le faire passer ?



C'est de plus en plus problématique, car tous les lieux de passage sont occupés à présent par les routes. Tout ce qu'il est capable de proposer, c'est de construire des tronçons de quelques kilomètres, projet qui entre en concurrence avec celui du PS à Saint-Denis. Summum de la bêtise pour ces deux ex-alliés qui avaient enterré en 2010 le projet de tram-train de Vergès !

Didier Robert, à défaut de réalisation économique majeure, s'attribue la baisse du chômage dans l'île. Il se-

rait passé de 30 à 20 % pendant sa mandature. On se demande où il a été chercher ces chiffres puisque même l'INSEE dit le contraire. Le chômage est reparti à la hausse et affecte plus particulièrement les jeunes et les travailleurs âgés de plus de 50 ans.

Quant à ses ennuis judiciaires pour cause de ses rémunérations abusives dans les différentes SPL dont il s'est attribué la présidence, il en réfère à la justice... qui sait si bien faire traîner les dossiers dans le cas de politiciens de son genre !

Pour une vraie loi climat : exproprier le capital !

De nombreuses organisations ont appelé à manifester en France dimanche 28 mars « pour une vraie loi climat », dénonçant à juste titre le vide sidéral de la loi proposée par le gouvernement.

Ce projet gouvernemental est en fait l'aboutissement d'une des multiples opérations de communication de l'équipe Macron. Le gouvernement s'était engagé à transformer les propositions du Collectif de citoyens pour le climat quasi intégralement en propositions de loi. Le résultat est désormais connu : Macron n'a retenu que les propositions les plus inoffensives pour les intérêts capitalistes, balayant le reste en même temps que ses promesses.

Chaque catastrophe écologique démontre l'irresponsabilité des capitalistes. De Monsanto à Lubrizol, des marées noires aux morts de l'amiante, de Bhopal à Beyrouth, des terrils du Pas-de-Calais aux boues rouges de Marseille, les capitalistes détruisent la vie des travailleurs et l'environnement puis partent avec les profits. Ni la justice, ni les organismes internationaux, ni les gouvernements ne les inquiètent. Au contraire, ils les servent.

Les plus conséquents et les plus révoltés des défenseurs de l'écologie, en particulier dans la jeune génération, ont bien raison d'affirmer qu'on ne peut défendre la vie qu'en détruisant le capitalisme, laissant ceux qui

veulent seulement l'aménager à leurs illusions ou à leurs mensonges. La question qui se pose alors est celle de la force sociale ayant les capacités de révolutionner cette société basée sur la recherche du profit privé et d'en construire une autre. Pour les communistes révolutionnaires, seuls les travailleurs, dont les intérêts sont irréductiblement opposés à ceux de la classe capitaliste, ont cette capacité. L'engagement pour l'avenir de la planète va de pair avec l'engagement pour l'avenir de l'humanité et donc avec la lutte de la classe ouvrière pour en finir avec le système capitaliste.

SAINTE-MARIE

École maternelle de Duparc



À l'école maternelle de Duparc, une dizaine de parents d'élèves ont manifesté leur mécontentement devant le manque d'entretien des toi-

lettes utilisées par les petits.

Puanteur, flaques d'urine, certains enfants dégoûtés de ce spectacle refusent d'utiliser les toilettes et vont jusqu'à se retenir d'y faire leurs be-

soins.

Il semble que la détérioration de la situation sanitaire de l'école fasse suite à la décision de la mairie de supprimer un poste sur les deux qui s'occupaient du nettoyage de l'école. Les travailleurs affectés à cette tâche sont embauchés en tant que contractuels, c'est-à-dire, sur des contrats précaires mal payés. Depuis plusieurs mois, ils ont été amenés à suppléer le travail des Atsem. Ils servent en fait de « bouche trous » dans un contexte où l'État a supprimé les contrats aidés et où il manque partout du personnel dans les écoles. Ces parents ont tout à fait raison de dénoncer cette situation et d'exiger que les moyens humains nécessaires soient mis à disposition de cette école.

DANS LES ENTREPRISES

LE CROUS

CROUS en grève

De nombreux travailleurs exerçant dans les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

(Crous) ont participé lundi 22 mars à la grève nationale lancée par leurs syndicats. Ceux de La Réunion en faisaient partie.

Ils réclament leur fonctionnarisation, des emplois pour remplacer les postes vacants, une augmentation de salaire de 200 €, la réduction de leur temps de travail et plus de sécurité et de protections face à la crise sanitaire actuelle, car ils sont, comme bien d'autres catégories de travailleurs,

restés à leur poste, « en première ligne », pour servir les repas aux étudiants et entretenir les locaux des universités.



Employés en grève

À l'Institut d'Enseignement Spécialisé (IES) de la Ressource qui s'occupe de déficients auditifs, les employés ont déclenché une grève le 22 mars pour dénoncer les sanctions prises par la direction contre 5 des leurs. Ils dénoncent le climat de défiance qui

s'est instauré entre eux et leur direction, un manque de formation pour qu'ils puissent s'adapter à ce public aux handicaps de plus en plus lourds et le manque d'accompagnement de leur direction qui génère chez eux une souffrance au travail.

Face à une direction qui fait « la sourde oreille », les grévistes ont décidé de reconduire leur grève jusqu'à ce qu'ils soient entendus et leurs exigences prises en compte !

DANS LE MONDE

BIRMANIE

Dictateurs et exploiters

Le 1er février, l'armée birmane prenait le pouvoir, balayant le semblant de décorum électoral mis en place depuis 2011. La diplomatie française, si prompte d'habitude à donner des leçons de démocratie, a attendu un mois avant d'émettre une timide protestation.

C'est seulement le 20 mars, alors que la répression des manifestations populaires en Birmanie a déjà fait des centaines de morts, alors que des milliers de combattants contre la dictature sont en prison et que des secteurs de la classe ouvrière commencent à se soulever, qu'EDF a suspendu provisoirement son projet de construction d'un barrage en Birmanie.

Le projet de barrage, comme tous les projets industriels de ce pays que l'état-major considère comme sa propriété personnelle, n'avait pu se conclure qu'avec la bénédiction des militaires. Il nécessite même leur participation active, car ce sont les soldats qui se chargent de faire évacuer les villages promis à la noyade. EDF ne pouvait l'ignorer. Il est vrai qu'il n'est ni le seul ni le premier groupe français à avoir bénéficié des faveurs des militaires.

Le groupe Total, par exemple, n'a toujours rien déclaré sur le coup

d'État. Il est un des premiers investisseurs et a même été, en 2017, le premier contribuable étranger en Birmanie. C'était un prêt pour un rendu, puisque le régime militaire lui avait fourni de la main-d'œuvre quasi servile pour construire son gazoduc et exploiter en toute tranquillité le champ gazier birman.

Le groupe Accor, autre fleuron du capitalisme français, est également muet sur le massacre des manifestants, éventuellement assassinés jusque devant son hôtel de luxe de Rangoun. Il est vrai qu'il s'agit d'un investissement commun effectué avec un groupe financier lié à l'ar-

mée, et qu'un groupe hôtelier de taille mondiale se doit de ne pas cracher dans la soupe.

Depuis la pseudo-démocratisation de 2011 et sous l'égide du ministère des Affaires étrangères, les relations économiques entre la France et la Birmanie se sont renforcées. Les conditions de travail imposées par les patrons et les militaires dans les usines du pays ont donc fait le bonheur des Carrefour, Auchan, Leclerc et autres. Les tardives protestations démocratiques des autorités françaises masquent mal leur souci de voir continuer les bonnes affaires de leurs capitalistes.



Mort de l'« Amiral rouge » un nationaliste dans la tenaille du capitalisme

L'ancien président malgache Didier Ratsiraka est décédé le 28 mars à l'âge de 84 ans. Officier de marine formé en France, puis pendant de longues années attaché militaire à l'ambassade de Madagascar à Paris, il avait été élu à la tête de son pays en 1975.

En prenant la tête d'une révolution de palais il avait mis un terme à la crise qui affectait le pays depuis 1968.

En effet, un mécontentement profond avait gagné les classes populaires ainsi que la petite bourgeoisie qui aspirait à une malgachisation de l'administration et de l'économie. L'un des épisodes les plus marquants de cette crise sociale et politique fut, en mars 1971, une jacquerie paysanne animée par un parti nationaliste radical.

La violence de la répression n'avait pas suffi à rétablir le calme dans l'île. L'agitation gagna toutes les classes de la société, en particulier la petite bourgeoisie d'Antananarivo (Tananarive). En mai 1972, une vague de grèves étudiantes et lycéennes avait abouti le 16 mai au renversement du président Tsiranana.

Ce n'était le dénouement que du premier acte d'une période troublée où la lutte pour la succession se réglait par les coups de force, les règlements de compte et les assassinats tandis que les hommes qui se succédaient au pouvoir procédaient en toute hâte à ce qu'ils appelaient une malgachisation de l'administration et de l'économie, une économie d'ailleurs totalement en ruines.

Ratsiraka : du verbiage socialisant...

Sortant vainqueur de cette âpre compétition pour le pouvoir Ratsiraka, à l'instar de nombreux dirigeants nationalistes de pays d'Afrique et d'Asie, chercha un appui du côté de l'URSS, de la Chine, de Cuba ou de la Corée du Nord. Comme eux il

chercha à développer des relations économiques moins défavorables que celles que leur offrait le marché impérialiste. Ils espéraient qu'en recourant à un mode de gestion étatisé de l'économie ils parviendraient à donner à leur pays l'infrastructure économique que les anciennes puissances coloniales n'avaient jamais construites et à concentrer suffisamment de capital pour jeter les bases d'une économie rentable pour le compte de la bourgeoisie et petite bourgeoisie locales. Le projet de Ratsiraka sombra bien vite dans l'engrenage du gaspillage, de la corruption et de l'endettement dont les classes pauvres malgaches furent les premières à payer le prix.

Dans le cadre de l'échange inégal entre les pays riches et les pays pauvres le déficit de la balance commerciale s'aggravait constamment sous le double effet du renchérissement de l'énergie et de la dégringolade des cours mondiaux. Par exemple, alors qu'avant 1975 la seule vente du café suffisait à payer la facture pétrolière, celle-ci n'en couvrait plus que le tiers en 1982. Les devises faisaient défaut et le régime ne parvint pas à lever la mainmise française sur l'économie malgache.

... à la soumission au FMI

L'endettement de Madagascar conduisit bientôt ses dirigeants à recourir aux bons offices du Fonds Monétaire International et à accepter dès juin 1982 les conditions que cet organisme lui imposait. Limitation des dépenses publiques et des avances du Trésor, réduction des subventions alimentaires, hausse des prix, dévaluation du franc malgache furent la contrepartie des financements périodiquement accordés pour remettre à flot les caisses de l'État, un temps du moins, jusqu'à la crise suivante. En 1984 le seul service de la dette correspondait à 80 % de la

production intérieure en biens et services. Les sociétés françaises, les banques françaises et leurs homologues de divers pays tiraient profit de l'échange inégal et de cette situation de dépendance économique.

Finies les palabres socialisantes. En 1984-1985, Ratsiraka annonçait qu'il fallait donner à l'économie un tournant libéral et s'ouvrir davantage à l'Occident.

Il s'agissait alors d'offrir encore davantage de possibilités aux capitaux étrangers notamment en instaurant, comme à l'île Maurice, des zones franches où des usines pourraient s'installer pour exploiter librement une main d'oeuvre toujours moins chère.

Contesté par la population pour la dictature qu'il lui imposait et les détournements de fonds publics auxquels lui et ses proches se sont livrés sans vergogne, il laissa la place à Albert Zafy auquel il succédait à nouveau de 1997 à 2002. Il sera alors remplacé successivement par deux représentants directs de la bourgeoisie malgache, Marc Ravalomanana, puis l'actuel président Andry Rajoelina.

Si le régime de Ratsiraka, qui se targuait d'être socialiste, a pu faire illusion un certain temps, jusqu'à l'effondrement de l'URSS étouffée par le stalinisme, il s'est révélé incapable de sortir les classes populaires malgaches de la misère et a dû plier l'échine devant les puissances impérialistes, dont la France, et devant la bourgeoisie malgache qu'il a fini par singer dans ses pires comportements.

Pour arracher le pouvoir à la bourgeoisie avide et obsédée par le pillage des richesses et pour mettre à bas cette société capitaliste absurde incapable d'assurer même la sécurité alimentaire, il faut que la classe ouvrière des villes et des champs se constitue en parti déterminé à prendre et à exercer le pouvoir pour la satisfaction des besoins de tous.

Mayotte « progresse » sur le chemin du développement ...depuis 50 ans !

Il y a 10 ans, le 31 mars 2011, Mayotte devenait le 101^{ème} département français après être passé par le statut de collectivité territoriale, puis collectivité départementale d'Outre-mer depuis son détachement des Comores par la France lors de leur décolonisation en 1975.

Si l'accession au statut de Dom, avait suscité à cette époque l'espoir pour la population mahoraise de bénéficier des mêmes droits que dans les autres départements français, dix ans après le rattrapage n'est toujours pas effectif. Mayotte, est depuis des années en proie à ses difficultés sociales, économiques et migratoires auxquelles vient s'ajouter la crise sanitaire. Avec 35 % de la population active au chômage et 77 % des ses habitants sous le seuil de pauvreté l'île est toujours le territoire le plus pauvre de France.

Nicolas Sarkozy puis François Hollande afin de freiner les dépenses et pour ne pas mécontenter les patrons locaux, avaient annoncé que le rythme des réformes à engager serait long et se ferait par étapes. Sur ce point au moins ils n'ont pas menti !

En effet, en 2021, le SMIC est toujours amputé de 20%. Les principales aides sociales sont toujours plafonnées à 50% de celles des autres départements français. Les pensions de retraite sont inférieures, pour la plupart, au RSA appliqué en métropole. 40% des habitations sont en tôle et situées dans des zones à risques naturels. 30% des habitants

n'ont pas accès à l'eau courante. L'unique centre hospitalier est continuellement saturé, engendrant 2000 évacuations sanitaires annuellement. Quant à l'Éducation, en trois ans, le nombre classes diminué de 200 ; 800 classes de primaires manquent pour scolariser les enfants, etc.

Les véritables efforts consentis par l'État français ont été le renforcement depuis 2018, des moyens de lutte... contre l'immigration clandestine !

Si l'État a souhaité garder Mayotte dans son giron c'est principalement à cause de sa position dans le Canal du Mozambique mais certainement pas pour son attachement aux Mahorais dont la grande majorité voient leurs conditions de vie se dégrader.

Fatigués d'espérer des jours meilleurs qui se font toujours attendre, les travailleurs et la population pauvre de Mayotte ont entamé, dès 2011, des grèves et des manifestations pour dénoncer la vie chère et réclamer du travail, des augmentations de salaires et des minimas sociaux.

Le blocage de l'économie pendant 45 jours avaient poussé le gouvernement Sarkozy à lâcher quelques dizaines d'euros par mois aux classes populaires...vite engloutis par la hausse des prix quelques mois plus tard.

Depuis, des travailleurs, des jeunes, sont à plusieurs reprises descendus dans les rues pour ex-

primer leur ras-le-bol de la situation de misère dans laquelle l'État français continue de les maintenir.

Actuellement, l'épidémie du coronavirus fait des ravages parmi les classes populaires à cause du sous-développement de Mayotte voulu par l'État français.

Le seul espoir pour les travailleurs et les pauvres de Mayotte de voir leur sort s'améliorer c'est de reprendre la voie de la lutte contre la politique de régression menée par les gouvernements et contre les capitalistes qui en profitent.

ABONNEMENT

12 mois : 20 € / 6 mois : 12 €
Je souhaite m'abonner au journal *Lutte ouvrière - Île de La Réunion* pour une période de.....mois

NOM:

.....

Prénom :

.....

Adresse:

.....

.....

Ci-joint par chèque la somme deeuros

Pour nous contacter :

Lutte ouvrière

BP 184

97470 SAINT-BENOÎT

e-mail :

contact@lutte-ouvriere-ile-de-la-reunion.org



Lutte ouvrière

des idées pour comprendre le monde

Visiter le site

<https://www.lutte-ouvriere.org/comprendrelemonde/>

Impression spéciale *Lutte ouvrière*
Commission paritaire n°
1019C85576

Directeur de publication : Didier
Lombard

Tirage : 100 exemplaires
ISSN : 2552-7282